L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE
Bâtie rue l'enseignure des rues de Chartres et St. Louis, ce free de le Bourse,

CONDITIONS.

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance : on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration de semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, et l'on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertions, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

## VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Samedi 20 janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Félix-Charles-Jean-François Tala, l'esclave et les propriétés ci-après décrites, savoir :

ESCLAVE.

Rosa, *mulâtresse âgée d'environ* 12 ans.

PROPRIETES.

1o. Un Terrain *situé sur la rue de l'Esplanade*, entre les rues Bourbon et Dauphine, ayant 62 pieds de *face*, sur 100 *pieds de profondeur*, (*mesure française*) où il est borné par la ligne du faubourg Marigny, sur lequel terrain il y a une maison *en bois briquetée* entre mitoyens, une cuisine neuve, et autres dépendances, conformément au plan du dit *terrain, dressé* par Le. Bringier, arpenteur général, et qui sera exhibé à la Bourse, avant et au jour de la vente.

2o. Un Terrain situé au chemin du Bayou, à droite en allant de la ville au Bayou, ayant 150 pieds de *face* au dit chemin et trois arpents de profondeur, mesure française, attenant d'un côté et dans le fonds aux terres des héritiers de feu Joseph Castanedo et du côté de la ville à une terre de Charles Chevalier Coulon de Villiers.

Ce terrain sera vendu divisé en lots, conformément à un plan *dressé* par Louis Bringier, arpenteur général et qui sera exhibé à la Bourse, avant et au jour de la vente;

*Description des Terrains.*

Le Lot No. 1, mesure 30 pieds de face au chemin du Bayou, sur 120 pieds de profondeur, sur la ligne qui le *sépare de la propriété* de Coulon de Villiers, 120 pieds de profondeur, sur la ligne du lot no. 2, et 30 *pieds de largeur dans le fond.*

Le Lot no. 2, attenant au lot no. 1, et ayant les mêmes dimensions.

Le lot no. 3, attenant au lot no. 2, et ayant les mêmes dimensions.

Le lot no. 4, attenant au lot no. 3, et ayant les mêmes dimensions.

Le lot no. 5, attenant au lot no. 4, et ayant les mêmes dimensions.

Le lot no. 6, attenant au lot no. 7, et mesure 30 pieds de face à la rue Kerlerec, 136 pieds de profondeur sur la ligne du lot no. 7, 129 pieds de profondeur et de face à l'Avenue de Castanedo et 30 pieds de large dans le fond.

Le lot no. 7, attenant au lot no. 6, et mesure 30 pieds de face à la rue Kerlerec, 136 pieds de profondeur sur la ligne du lot no. 6, 143 pieds de profondeur sur la ligne du lot no. 8, et 30 pieds de large dans le fond.

*Le lot no.* 8, *attenant au lot no.* 7, et mesure 30 pieds de face à la rue Kerlerec, 143 pieds de profondeur *sur la ligne du lot no.* 7, 150 *pieds* de profondeur sur la ligne du lot no. 9, et 30 pieds de large dans le fond.

Le lot no. 9, attenant au lot no. 8, et mesure 30 pieds de face à la rue Kerlerec, 150 *pieds de profondeur* sur la ligne du lot no. 8, 157 pieds de profondeur sur la ligne du lot no. 10, et 30 *pieds de large dans le* fond.

Le lot no. 10, attenant au lot no. 9, et mesure 29 pieds de face à la rue Kerlerec, 157 pieds de profondeur sur ligne du lot no. 9, 145 pieds sur la ligne qui le sépare de la propriété de Coulon de Villiers.

Le no. 11, attenant au lot no. 12, et mesure 139 pieds 6 pouces de face à la rue Kerlerec, 31 pieds 4 pouces et demi de face à "l'Avenue de Castanedo" 133 pieds 11 pouces sur la ligne du lot no. 12, et 31 pieds de face à la rue Mirol.

Le lot no. 12, attenant au no. 11, et mesure 31 pieds 4 pouces et demi de face à "l'Avenue de Castanedo" 31 *pieds de face à la rue Mirol*, 133 pieds 11 pouces sur la ligne du lot no. 11, et 128 pieds 4 pouces *sur la ligne du lot No. 13.*

Le lot no. 13, attenant au no. 12, mesurant 31 pieds 4 *pouces et demi de face à* "l'Avenue de Castanedo" 31 pieds de face à la rue Mirol, 128 pieds 4 pouces sur la ligne du lot no. 12, et 122 pieds 9 pouces sur la ligne du lot No. 14.

Le lot no. 14, attenant au lot no. 13, *et mesure* 31 pieds 3 pouces et demi de face à "l'Avenue de Castanedo," 31 pieds de face à la rue Mirol, 122 pieds 9 pouces sur la ligne du lot numéro 13, et 117 pieds 2 pouces sur la ligne du lot no. 15.

Le lot no. 15, attenant au no. 14, et mesurant 31 pieds 4 pouces et demi de face à l'Avenue de Castanedo, 31 pieds de face à la rue Mirol, 117 pieds 2 pouces sur la ligne du lot no 14, et 111 pieds 7 pouces sur la ligne du lot no. 16.

Le lot no. 16, attenant au lot no. 15, et mesure 31 pieds 4 pouces et demi à "l'Avenue de Castanedo," 31 pieds de face à la rue Mirol, 111 pieds 7 pouces sur la ligne du lot no. 15, et 105 pieds sur la ligne du lot no. 17.

Le lot no. 17, attenant au no. 16, mesurant 52 pieds 3 pouces de face à "l'Avenue de Castanedo," 31 pieds *de face à la rue Mirol*, 106 *pieds sur la ligne du lot* no. 16, et 98 pieds sur la ligne qui le sépare dans le fond *des terres appartenant aux héritiers de feu Joseph* Castanedo.

Conditions de la vente : L'esclave à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque sur la dite esclave.

Les propriétés ou dixième comptant, la balance en trois termes égaux d'un, deux et trois ans, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

La propriété de la rue de l'Esplanade est sujette à une rente annuelle de $84 dûe à la corporation et payable par quartier, l'acquéreur devra se charger de la dite rente du 1er Janvier 1835, sans déduction sur le montant de la vente, toutes les taxes devront être aussi payées par les acquéreurs respectifs pendant toute l'année 1835.

Les taxes exigibles dans l'année 1835.

Par ordre de la cour, W F C DUPLESISS, reg.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs. 22 déc

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Vendredi, 30 janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue *Marie Magdeleine* Ducongé, les esclaves ci-après décrits, savoir :

Rosa, négresse, âgée d'environ 20 ans, et ses deux enfans; Adèle âgée de 4 ans, et ———, âgée de — mois.

Conditions de la vente : comptant. Par ordre de la cour, 29 déc W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.—Vente par le Régister des Testamens.—Samedi 7 février 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Henry Tardy, les esclaves et la propriété ci-après décrite, savoir, Esclaves :—

1°. Harry, nègre âgé de 50 ans, bon sujet, maladif et sujet au seignement du nez.

2°. Sophie, négresse, âgée 50 ans, sachant un peu blanchir et repasser, mauvais sujet et insolente.

PROPRIETE.

Un Terrain situé en cette ville, dans la rue Toulouse, entre les rues Trémé et des Marais, côté Sud Ouest, désigné par le no. 25, mesurant 48 pieds de face à la rue Toulouse, sur 100 pieds de profondeur.

Conditions de la vente :—Un tiers comptant et la balance à 6 et 12 *mois de crédit en billets* endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour.

W F C DUPLESSIS, Register.

N B Les actes de vente seront passés pardevant L. Féraud; not. pub., aux frais des acquéreurs. 29 déc

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves. Vente par le Register des Testamens.—Lundi, 28 janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Francisca Morina, la propriété ci-après décrite, savoir :—Un Terrain situé au faubourg Clouet, dans la *rue Louise, entre les rues de* la Levée et des Grands Hommes, ayant 30 pieds de face à la rue Louise sur 140 pieds de profondeur; ensemble une vieille maison en bois.—Conditions de la vente :—6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale. Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS, Register.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Hugues Pédesclaux, not. pub., aux frais des acquéreurs. 22 déc

CIMENT barile italienne manufacturé 1ère qualité, reçu de Livermond, et à vendre par

GREY, DURRIVE & co.
14 janv Nouvelle Levée, no 42 & 43.

## VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour de Preuves,—Vente par le Régister des testaments—Vendredi, 20 janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Job Bacon, jr. les esclaves et les propriétés ci-après décrites, savoir :

1o. La moitié d'un terrain, ensemble toutes les bâtisses et dépendances qui sont dessus, situé sur la nouvelle batture, au faubourg Ste. Marie, entre les rues Tchoupitoulas et de la Nouvelle Levée, ayant 40 pieds de face à la rue Delord, 151 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne qui la sépare du lot no. 7, 137 pieds 9 pouces de profondeur sur la ligne qui la sépare du lot no. 9 et 42 pieds 4 pouces de large sur la ligne du fonds qui sépare le faubourg Ste. Marie du faubourg Delord ; le dit terrain est désigné par le lot no. 8, sur un plan dressé par Joseph Pilié, le 12 juin 1822, et déposé en l'étude de G. R. Stringer, notaire, le 7 février 1823.

2o. La moitié d'un terrain, ensemble toutes les bâtisses et dépendances qui sont dessus, situé à l'encoignure des rues Pearl et Delord, faubourg Ste. Marie, ayant environ 23 pieds de face à la rue Delord, et environ 142 pieds de face à la rue Pearl.

ESCLAVES.

Austin, nègre, âgé d'environ 27 ans ; Samuel Weems, nègre âgé d'environ 29 ans ; James, nègre âgé d'environ 21 ans ; John, nègre âgé d'environ 19 ans ; Jor, nègre d'environ 23 ans ; Primus, nègre âgé d'environ 26 ans; Charles, nègre âgé d'environ 30 ans, bon tonnelier.

Ces esclaves sont de bons sujets et acclimatés, et ont travaillé dans une raffinerie. Ils sont vendus sans aucune garantie quant aux vices et maladies rédhibitoires, quoique l'on ne pense pas qu'ils soient attaqués d'aucune des vices ni maladies prévues par la loi, et ils seront considérés aux risques de l'acquéreur, du moment de la vente, et ne seront livrés que lorsque l'acquéreur aura remplies les conditions de la vente.

Conditions : les propriétés à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit et les esclaves à 3 et 6 mois de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, register.

NB—Les actes de vente seront passés pardevant Hilary B. Cenas, Esq. notaire public, aux frais des acquéreurs. 24 déc

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves —Vente par le Régister des Testaments.—Mardi, 27 Janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jean Gravier, les propriétés ci-après décrites, savoir :

1°. Un terrain situé au faubourg Ste. Marie, désigné *par le No. 1, formant l'encoignure des rues St.* Pierre et de la Commune, mesurant 100 pieds de face à la rue St. Pierre, 25 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue de la Commune, 98 pieds 4 pouces sur la ligne du lot No. 2 et 25 pieds 6 pouces 7 lignes le fond.

2°. Le lot No. 2, attenant au lot No. 1 et mesurant 25 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue de la Commune, 98 pieds 4 pouces sur la ligne du lot no. 1, 96 pieds 8 pouces sur la ligne du lot No. 3 et 25 pieds 6 pouces et 7 lignes dans le fond.

3°. Le lot No. 3 attenant au lot no. 2 et mesurant 25 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue de la Commune, 96 pieds 8 pouces sur la ligne du lot no. 2, 95 pieds sur la ligne du lot no. 4 et 25 pieds 6 pouces et 7 lignes dans le fond.

4°. Le lot no 4 attenant au lot no. 3 et mesurant 25 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue de la Commune, 95 pieds sur la ligne du lot no. 3, 93 pieds 4 pouces sur la ligne du lot no. 5 et 25 pieds 6 pouces et 7 lignes dans le fond.

5°. Le lot no. 5 attenant au lot no. 4 et mesurant 25 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue de la Commune. 93 pieds 4 pouces sur la ligne du lot no 4, 91 pieds 8 pouces sur la ligne du côté de la rue St. John, et 25 pieds 6 pouces et 7 lignes dans le fond.

6°. Le lot no. 6 attenant au lot no. 7, mesure 30 pieds 10 pouces, 6 lignes de face à la rue St. John, 127 pieds 10 pouces 5 lignes, sur la ligne du côté de la rue de la Commune, 127 pieds, 10 pouces, 5 lignes sur la ligne du lot no. 7 et 33 pieds 6 pouces 6 lignes dans le fond.

7°. Les lots nos 7, 8, 9 et 10 sont contigus et ont chacun les mêmes dimensions du lot no. 6.

8°. Le lot no. 11, attenant au lot no. 12 mesure 27 pieds de face à la rue St. Pierre, 127 pieds 10 pouces, 5 lignes, sur la ligne du côté de la rue Gravier, 127 pieds, 10 pouces, 5 lignes sur la ligne du lot no. 12 et 27 pieds dans le fond.

9°. Les lots nos. 12, 13, 14 et 15, sont contigus et en chacun les mêmes dimensions du lot no. 11.

10°. Un terrain désigné par le no. 1, situé dans le même faubourg, mesurant 25 pieds, 6 pouces et 7 lignes de face à la rue Paydras, 100 pieds sur la ligne du côté de la rue St. Pierre, 100 pieds sur la ligne du lot no. 2 et 25 pieds, 6 pouces, 7 lignes dans le fond.

11°. Les lots nos. 2, 3, 4 et 5, sont contigus et ont chacun les mêmes dimensions du lot no. 1, le lot no. 5, formant encoignure.

12°. Le lot no. 6, attenant au lot no. 7, mesurant 30 pieds, 8 pouces de face à la rue St. Paul, 127 pieds 10 pouces, 5 lignes sur la ligne du côté de la rue Paydras, 127 pieds, 10 pouces 7 5-7 lignes sur la ligne du lot no. 7 et 29 pieds, 8 pouces dans le fond.

13°. Le lot no. 7 attenant au lot no. 6, mesure 30 pieds, 8 pouces de face à la rue St. Paul, 127 pieds, 10 pouces, 7 5 7 lignes sur la ligne du lot no. 6 127 pieds, 11 pouces, 2 3 7 lignes sur la ligne du lot no. 8 et 29 pieds, 8 pouces dans le fond.

14°. Le lot no. 8, attenant au lot no. 7, mesure 30 pieds 8 pouces de face à la rue St. Paul, 127 pieds, 11 pouces, 2 3-7 lignes sur la ligne du lot no. 7, 127 pieds 11 pouces 5 1 4 lignes sur la ligne du lot no. 9 et 29 pieds 8 pouces dans le fond.

15°. Le lot no. 9 attenant au lot no. 8 mesure 30 pieds, 8 pouces de face à la rue St Paul, 127 pieds 11 pouces, 5 1-4 lignes sur la ligne du lot no. 8, 127 pieds 11 pouces 7 6-7 lignes sur la ligne du lot no. 10 et 29 pieds, 8 pouces dans le fond.

16°. Le lot no. 10 attenant au lot no. 9 mesure 30 pieds, 8 pouces de face à la rue St. Paul, 127 pieds, 11 pouces 7 6 7 lignes sur la ligne du lot no. 9, 128 pieds, 2 4 7 lignes sur la ligne du lot no. 11 et 29 pieds, 8 pouces dans le fond.

17°. Le lot no. 11 attenant au lot no. 10 mesure 30 pieds, 8 pouces de face à la rue St. Paul, 128 pieds 2 4 7 lignes sur la ligne du lot no. 10, 128 pieds 5 2 7 lignes, sur la ligne du lot no. 12 et 29 pieds 8 pouces dans le fond.

18°. Le lot no. 12 attenant au lot no. 11, mesure 30 pieds, 8 pouces de face à la rue St. Paul, 128 pieds, 5 2-7 lignes sur la ligne du lot no. 11, 128 pieds 1 ligne sur la ligne du côté de la rue Perdido et 29 pieds 8 pouces dans le fond.

19°. Le lot no. 13 mesurant 110 pieds de face à la rue St. Paul, 25 pieds, 7 pouces et 3 lignes de face à la rue Perdido, 110 pieds sur la ligne du lot no. 14, et 25 pieds 7 pouces 3 lignes dans le fond.

20°. Les lots nos. 14, 15, 16 et 17 sont contigus, et ont chacun les mêmes dimensions du lot no. 13.

21°. Un terrain situé au dit faubourg Ste. Marie, désigné par le no. 1, mesurant 110 pieds de face à la rue St. Paul, 30 pieds, 7 pouces, 2 lignes de face à la rue Paydras, 110 pieds sur la ligne du lot no. 2, et 30 pieds, 6 pouces et 7 lignes dans le fond.

22°. Les lots nos. 2, 3, 4, 5, 6 et 7 sont contigus et ont chacun les mêmes dimensions du lot no. 1, le lot no. 7 formant encoignure,

23°. Le lot no. 8 mesure 30 pieds de face à la rue Girond, 107 pieds sur la ligne du côté de la rue Paydras, 107 pieds sur la ligne du lot no. 9 et 30 pieds dans le fond.

24°. Les lots nos. 9 et 10 sont contigus et ont chacun les mêmes dimensions du lot no. 8.

25°. Le lot no. 11 formant l'encoignure des rues Girond et Perdido, et mesurant 114 pieds 6 pouces, 2 lignes de face à la rue Girond, 30 pieds, 7 pouces 2 lignes de face à la rue Perdido, 112 pieds, 8 pouces, 7 lignes sur la ligne du lot no. 12, 110 pieds, 10 pouces, 5 lignes sur la ligne du lot no. 11, 110 pieds, 10 pouces, 5 lignes sur la ligne du lot no. 13 et 36 pieds, 6 pouces, 7 lignes dans le fond.

27°. Le lot no. 13 attenant au lot no. 12 et mesurant 30 pieds, 7 pouces, 2 lignes de face à la rue Perdido, 110 pieds, 10 pouces, 5 lignes sur la ligne du lot no. 12, 109 pieds, 7 pouces sur la ligne du lot no. 14, et 30 pieds, 6 pouces, 7 lignes dans le fond.

28°. Le lot no. 14, attenant au lot no 13 et mesurant 30 pieds, 7 pouces, 2 lignes de face à la rue Perdido, 109 pieds, 7 lignes sur la ligne du lot no. 13, 107 pieds, 3 pouces, 1 ligne sur la ligne du lot no. 15 et 30 pieds, 6 pouces 7 lignes dans le fond.

29°. Le lot no. 15, attenant au lot no. 14 et mesurant 30 pieds, 7 pouces, 2 lignes de face à la rue Perdido, 107 pieds, 3 pouces, 1 ligne sur la ligne du lot no. 14; 105 pieds, 5 pouces, 2 ligne sur la ligne du lot no. 16 et 30 pieds, 6 pouces, 7 lignes dans le fond.

30°. Le lot no. 16 attenant au lot no. 15 et mesurant 30 pieds, 7 pouces, 2 lignes de face à la rue Perdido, 105 pieds, 5 pouces, 2 lignes sur la ligne du lot no. 15, 105 pieds, 7 pouces, 2 lignes sur la ligne du lot no. 17 et 30 pieds, 6 pouces, 7 lignes dans le fond.

31°. Le lot no. 17 attenant au lot no. 16, mesurant 30 pieds, 7 pouces, 2 lignes de face à la rue Perdido, 101 pieds, 9 pouces, 7 lignes de face à la rue St. Paul et 30 pieds, 6 pouces, 7 lignes dans le fond.

32°. Les lots nos. 18, 19 et 20 sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue St. Paul sur 107 pieds de profondeur.

33°. Le lot no. 21 mesure 49 pieds, 7 pouces, 5 lignes de face à la rue St. Paul sur 107 pieds de profondeur et 43 pieds, 8 pouces, 4 lignes sur la ligne du fond qui le sépare du lot no. 22.

34°. Le lot no. 22 mesure 26 pieds, 4 pouces, 3 lignes de face à la rue Girond, sur 107 pieds de profondeur et 43 pieds, 8 pouces, 4 lignes sur la ligne du fond qui le sépare du lot no. 21.

35°. Le lot no. 1 mesurant 110 pieds de face à la rue St. Paul, 26 pieds, 11 pouces, 4 lignes de face à la rue Paydras et 26 pieds, 11 pouces, 4 lignes dans le fond.

36°. Les lots nos. 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 sont contigus et ont chacun les mêmes dimensions du lot no. 1, le lot no. 8 formant encoignure.

37°. Les lots nos. 9, 10, 11, 12, 13 et 14 sont contigus et mesurent chacun 27 pieds, 3 pouces, 5 lignes de face à la rue St. Paul, sur 107 pieds, 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

38°. Un terrain situé au faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues Hévia, Girond, et St. Paul, mesurant (*mesure anglaise*) 215 pieds de face à la rue Hévia, 127 pieds de face à la rue Girond; 121 pieds de face à la rue St. Paul, et borné dans le fond par la ligne appelée, la ligne de Jacques Moquin.

40°. Un terrain d'une forme irrégulière, situé au faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues Hévia, Girond et Fréret, mesurant (mesure anglaise) 197 pieds de face à la rue Hévia, 102 pieds de face à la rue Fréret, 126 pieds de face à la rue Girond et borné dans le fond par la dite ligne de Jacques Moquin.

41°. Un terrain d'une forme irrégulière, situé au dit faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues Hévia, Fréret et Ste. Marie, mesurant (mesure anglaise) 195 pieds de face à la rue Hévia, 95 pieds de face à la rue Fréret et 57 pieds de face à la rue Ste. Marie et borné dans le fond sur la dite ligne de Jacques Moquin.

42°. Un terrain d'une forme irrégulière, situé au dit faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues Hévia et Ste. Marie, mesurant (mesure anglaise) 230 pieds de face à la rue Hévia et 44 pieds de face à la rue Ste. Marie et borné dans le fond par la dite ligne de Jacques Moquin.

Ces deux derniers terrains seront vendus ensemble.

43°. Un ilet de terre situé derrière le dit faubourg Ste Marie, faisant face aux rues Bolivar, Gravier, Perdido et Jane, mesurant (mesure anglaise) 553 pieds, 3 pouces, 1 ligne de face à la rue Bolivar, 245 pieds, 2 pouces, 10 lignes de face à la rue Gravier, 245 pieds, 2 pouces, 10 lignes de face à la rue Perdido et 553 pieds, 3 pouces, 1 ligne de face à la rue Jane.

44°. Un ilet de terre, situé derrière le dit faubourg Ste Marie, faisant face aux rues de la Commune, Bertrand, Gravier et Bolivar, mesurant (mesure anglaise) 245 pieds, 2 pouces, 10 lignes de face à la rue de la Commune, 427 pieds, 9 pouces, 8 lignes de face à la rue Bertrand, 245 pieds, 2 pouces, 10 lignes de face à la rue Gravier et 247 pieds 9 pouces 8 lignes de face à la rue Bolivar.

45°. Un ilet de terre situé derrière le faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues Gravier, Perdido, Bertrand, et Bolivar, mesurant (mesure anglaise) 245 pieds 2 pouces 10 lignes de face à la rue Gravier, 245 pieds 2 pouces 10 lignes de face à la rue Perdido, 453 pieds, 3 pouces, 1 ligne de face à la rue Bertrand et 453 pieds, 3 pouces, 1 ligne de face à la rue Bolivar.

46°. Un ilet de terre situé derrière le faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues Perdido, Bertrand, Poydras et Bolivar, mesurant (mesure anglaise) 245 pieds, 2 pouces 10 lignes de face à la rue Perdido, 359 pieds, 5 pouces 9 lignes de face à la rue Bertrand, 245 pieds, 2 pouces, 10 lignes de face à la rue Poydras et 359 pieds, 5 pouces, 9 lignes de face à la rue Bolivar.

47°. Un ilet de terre d'une forme irrégulière, situé derrière le dit faubourg Ste Marie, faisant face aux rues Poydras, Bertrand et Bolivar, mesurant (mesure anglaise) 245 pieds, 2 pouces, 10 lignes de face à la rue Poydras, 221 pieds, 9 pouces, 1 ligne de face à la rue Bertrand, 290 pieds, 11 pouces, 5 lignes de face à la rue Bolivar et 89 pieds sur la susdite ligne de Jacques Moquin.

48°. Un terrain situé derrière le dit faubourg Ste. Marie, de la rue Bertrand et s'étendant en profondeur jusqu'aux estacades du Bayou St. Jean, la dite terre se trouve comprise, de la dite rue Bertrand, entre la prolongation de la ruelle de la Commune et la susdite ligne de Jacques Moquin, à l'exception de l'espace de terre, réservé pour la prolongation de Canal, Gravier et de 50 pieds de chaque côté du dit canal, actuellement jusqu'au Bayou St Jean, vendu en 1824, à la Compagnie de Navigation.

Toutes les propriétés ci-dessus décrites seront vendues conformément à un plan dressé par C. F. Zimpel, député voyer de la ville, et qui sera exhibé à la Bourse, le jour de la vente.

Conditions de vente :—Un dixième comptant et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS, Register.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Félix Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs. 22 déc

AVIS.—Ayant la date l'*Abeille du 25 de ce mois un* avis du Register des Testamens de la même date, offrant en vente le 27 janvier 1835, quelques propriété, pour compte de la succession de feu Jean Gravier, je déclare et notifie à toutes personnes, que les titres sur la position des propriétés décrites, comme ci-après, comprise entre la 20e et la 48e division, classification ou spécification sur le plan d'avis publié et décrit dans la manière et forme suivante :

21°. Un terrain situé au dit faubourg Ste. Marie, désigné par le No. 1, mesurant 110 pieds de face à la rue St. Paul, 30 pieds, 7 pouces, 2 lignes de face à la rue Poydras, 110 pieds sur la ligne du lot no. 2, et 30 pieds, 6 pouces et 7 lignes dans le fond.

22° Les lots nos. 2, 3, 4, 5, 6, 7, et 8 sont contigus et ont chacun les mêmes dimensions du lot no. 1, le lot no. 8 formant encoignure.

23° Les lots nos. 9, 10, 11, 12, 13 et 14 sont contigus et mesurent chacun 27 pieds, 3 pouces, 5 lignes de face à la rue Girond, sur 107 pieds, 10 pouces, de profondeur, entre lignes parallèles.

24° Les lots nos. 15, 16, 17, 18, 19 et 20 sont contigus et mesurent chacun 27 pieds, 3 pouces, 5 lignes de face à la rue St. Paul, sur 107 pieds, 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

25° Un terrain situé au faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues Hévia, Girond, et St. Paul, mesurant (*mesure anglaise*) 215 pieds de face à la rue Hévia, 127 pieds de face à la rue Girond, 121 pieds de face à la rue St. Paul, et borné dans le fond par la ligne appelée, la ligne de Jacques Moquin.

26° Un terrain d'une forme irrégulière, situé au faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues Hévia, Girond et Fréret, mesurant (mesure anglaise) 197 pieds de face à la rue Hévia, 102 pieds de face à la rue Fréret, 126 pieds de face à la rue Girond et borné dans le fond par la dite ligne de Jacques Moquin.

27° Un terrain d'une forme irrégulière, situé au dit faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues Hévia, Fréret et Ste. Marie, mesurant (mesure anglaise) 195 pieds de face à la rue Hévia 95 pieds de face à la rue Fréret et 57 pieds de face à la rue Ste. Marie et borné dans le fond par la dite ligne de Jacques Moquin.

28° Un terrain d'une forme irrégulière, situé au dit faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues Hévia et Ste. Marie, mesurant (*mesure anglaise*) 230 pieds de face à la rue Hévia et 44 pieds de face à la rue Ste. Marie et borné dans le fond par la dite ligne de Jacques Moquin.

☞ Ces deux derniers terrains seront vendus ensemble.

43°. Un ilet de terre situé derrière le dit faubourg Ste Marie, faisant face aux rues Bolivar, Gravier, Perdido et Jane, mesurant (mesure anglaise) 553 pieds, 3 pouces, 1 ligne de face à la rue Bolivar, 245 pieds, 2 pouces, 10 lignes de face à la rue Gravier, 245 pieds, 2 pouces, 10 lignes de face à la rue Perdido et 553 pieds, 3 pouces, 1 ligne de face à la rue Jane.

44°. Un ilet de terre, situé derrière le dit faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues de la Commune, Bertrand, Gravier et Bolivar, mesurant (mesure anglaise) 245 pieds, 2 pouces, 10 lignes de face à la rue de la Commune, 427 pieds, 9 pouces, 8 lignes de face à la rue Bertrand, 245 pieds, 2 pouces, 10 lignes de face à la rue Gravier et 247 pieds, 9 pouces, 8 lignes de face à la rue Bolivar.

45°. Un ilet de terre situé derrière le faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues Gravier, Perdido, Bertrand, et Bolivar, mesurant (mesure anglaise) 245 pieds 2 pouces 10 lignes de face à la rue Gravier, 245 pieds 2 pouces 10 lignes de face à la rue Perdido, 453 pieds, 3 pouces, 1 ligne de face à la rue Bertrand et 453 pieds, 3 pouces, 1 ligne de face à la rue Bolivar.

46°. Un ilet de terre situé derrière le faubourg Ste Marie, faisant face aux rues Perdido, Bertrand, Poydras et Bolivar, mesurant (mesure anglaise) 245 pieds, 2 pouces 10 lignes de face à la rue Perdido, 359 pieds, 5 pouces 9 lignes de face à la rue Bertrand, 245 pieds, 2 pouces, 10 lignes de face à la rue Poydras et 359 pieds, 5 pouces, 9 lignes de face à la rue Bolivar.

47°. Un ilet de terre d'une forme irrégulière, situé derrière le dit faubourg Ste Marie, faisant face aux rues Poydras, Bertrand et Bolivar, mesurant (mesure anglaise) 245 pieds, 2 pouces, 10 lignes de face à la rue Poydras, 221 pieds, 9 pouces, 1 ligne de face à la rue Bertrand, 290 pieds, 11 pouces, 5 lignes de face à la rue Bolivar et 89 pieds sur la susdite ligne de Jacques Moquin.

Sont en ma possession, et les avertis de n'avoir pas à acheter ces dites propriétés

29 déc—9 JOHN M'DONOGH

PAROISSE D'ORLEANS—Cour de Preuves—Venteparle régister des testamens—Mercredi, 4 février, à midi j'exposerai en vente, à la Bourse Hewlett, pour compte de la succession de feue Marie Jeanne Prévost f. c. l. la propriété ci-après décrite, savoir,

Une partie d'un lot de terre situé rue Mandeville, faubourg Marigny, entre les *hoirs* Cassacalvo et Moreau, ayant 25 pieds de face, mesure française, du côté sud de la rue Mandeville, sur 145 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses et dépendances qui sont dessus.

Conditions de la vente : moitié comptant et l'autre moitié à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

1 janvier 1835 W F C DUPLESSIS, register.

N B—L'acte de vente sera passé par devant Carlile Pollock, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DE PREUVES—Paroisse d'Orléans—Vente par le régister des testamens—Mardi, 3 février 1835, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jean Louis Tardeau, les esclaves ci après décrits, savoir:

1er. Thomas, orphelin âgée de 2 ans,

2e, Nelly alias Virginie, nègre soi-disant environ 35 ans, domestique de maison et gardienne d'enfans, mère aux trois enfans, Eulalie, mulâtresse âgée de 5 ans, Pamélie, grifte âgée de 14 mois, et Jules, grifte âgée d'environ 2 ans,

Conditions de la vente : deux mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

4 jan 1835 W F C DUPLESSIS, register.

N B—Les actes de vente seront passés pardevant Hugues Pédesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens.—Lundi 23 février 1835, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Peter Rich, les esclaves suivans, savoir :

1°. Simon, nègre âgé d'environ 20 ans, charretier,

2°. [illegible] âgé d'environ 35 ans, domestique de maison, [illegible] femme Charlotte, âgée d'environ — ans, le dit enfant devra être affranchi lorsqu'il sera atteint l'âge de 25 ans.

Et le même jour à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu devant mon bureau, pour compte de la succession susdite, un Drap et une Couverte.

Conditions de la vente.—Les esclaves, au tiers comptant et la balance en trois mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, net de taxe et la charrette payable comptant.—Par ordre de la cour,

W. F. C. DUPLESSIS, register.

N. B. Les actes de vente seront passés devant G. Le Gardeur not. pub., aux frais des acquéreurs. 23 janv

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour des Preuves—Paroisse d'Orléans—Vente par le register des testamens. Vendredi, 20 février prochain, à midi précis, il sera exposé en vente à la Bourse d'Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, dans la ville de la Nouvelle Orléans, pour le compte de la succession de feu Paul Mathias Anatole Peychaud, les propriétés foncières et les esclaves ci-après décrits, savoir :

1°. Un morceau de terre ou habitation située dans la paroisse Tammany, généralement connue sous le nom des moulins inférieurs de Peychaud consistant en la moitié nord (la plus rapprochée de Covington), de la section de six cent quarante arpens de terre, traversée par la branche orientale du bayou Falia; la dite demi section contenant trois cent vingt arpens de superficie, dont être fixée par une ligne traversant la dite branche du bayou Falia, de manière à diviser cette section en deux parties égales, et non compris actuellement avec le moulin à scie qui s'y trouve, la maison principale, la écuries, les granges, cabanes à nègres et autres bâtisses, ainsi que les outils et autres ustensiles qui dépendent des moulins qui en font partie.

2o. Un autre morceau de terre en habitation situé dans la paroisse St. Tammany, généralement connu sous le nom des moulins supérieurs de Peychaud; la dite habitation consistant en 320 arpens de terre de superficie, formant la moitié nord de la dite section, de 640 arpens, oudite, conjointement avec le moulin à scie qui s'y trouve, la maison principale, les étables, les granges, cabanes à nègres et autres améliorations, ainsiques les autres ustensiles dépendans des moulins et de la Forge, ou qui en font partie.

3°. Un morceau de terre adjoignant les propriétés ci-dessus décrites, dans la même paroisse, situé s